



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°08/2014/CNDH
SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 23 septembre 2014 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) sis à Place Ach Chouhada-Océan-Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n°08/2014/CNDH ayant pour **objet** l'acquisition et livraison de fournitures de bureau pour le compte du Conseil national des droits de l'Homme et ses commissions régionales.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre au siège du Conseil, il peut être également envoyé par e-mail aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'**article 19 du décret n° 02-12-349 d du 08 Joumada I (20 mars 2013)** fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 Dhs (Dix Mille Dirhams).

L'estimation des coûts est fixée à la **somme de 1 000 000,00 Dhs TTC (Un Million dirhams).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° **02-12-349 précité.**

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 02-12-349 précité, à savoir :

1- Dossier administratif comprenant :

Dossier administratif comprenant :

- a) Une déclaration sur l'honneur ;
- b) En cas de groupement, une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention et la répartition des prestations, le cas échéant ;
- c) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- d) Le CPS et le Règlement de consultation signés et paraphés avec la mention " lu et approuvé"

2- Dossier technique comprenant :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent conformément aux dispositions **de l'article 25 §B-1 du décret n° 02-12-349** précité (annexe 2) ;
2. Attestations de travaux similaires précisant le nom et la qualité du signataire, délivrées par le maître d'ouvrage qui a bénéficié de ces prestations ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées. Chaque attestation précise, notamment, la nature des prestations, le montant qui doit être supérieur ou égal à 1 000 000,00dhs (Un Million), les délais et les dates de réalisation ;
3. Cahier des prescriptions spéciales et le règlement de consultation paraphés à chaque page et signés à la dernière page.

3-Dossier de l'offre technique comprenant :

Cette offre comprend :

4. Présentation de la société : métier, stratégie,
5. chiffre d'affaire des trois dernières années délivrée par l'administration compétente du lieu d'imposition;
6. Proposition de planning de réalisation des prestations
7. Echantillons et prospectus des fournitures proposées **sur lesquels sont portés les numéros des articles correspondant, sont à déposer au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis (le 22/09/2014).**
8. tout autre élément de nature à attester une capacité à réaliser ce type de prestation.

Les prospectus/catalogues et échantillons des fournitures proposés sur lesquels sont portés les numéros des articles correspondant, sont à déposer au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis (le 22/09/2014).

4-Offre financière comprenant :

- L'acte d'engagement établi conformément au modèle ci-joint en annexe 2 ;
- Le bordereau des prix-détail estimatif établi conformément au modèle ci-joint en annexe 3.

www.cndh.org.ma/ cndh@cndh.org.ma

adresse électronique : s.elidrissi@cndh.org.ma